



Affiché le 08 JUILLET 2022

**DECISION DE NON OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE
PRISE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 27/06/2022

N° DP 079195 22 E0067

Par : Monsieur BERNARD Thibaut

Demeurant à : 5B LE CHEMIN BLANC
79250 NUEL LES AUBIERS

Pour : Lotissement

Sur un terrain sis à : LA TREMBLAIE
017D362

Surface de plancher construite :
0 m²

Destination : sans objet.

LE MAIRE,

VU la déclaration préalable susvisée, ayant fait l'objet d'un avis de dépôt affiché en mairie le 30/06/2022,
VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-4, R421-9 à R421-12, R421-13, R421-17, R421-18, et R421-23 à R421-25,
VU le plan local d'urbanisme de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais, en date du 09/11/2021,
VU le certificat d'urbanisme n°07919521^E0050 du 30/08/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : LE PROJET DECRIT DANS LA DEMANDE SUSVISEE N'APPELLE PAS D'OPPOSITION.

ARTICLE 2 : LE NOMBRE DE LOT CONSTRUCTIBLE EST FIXE A 1.

Le 4 juillet 2022

Le Maire

P/le Maire et par délégation,
L'adjoint chargé de l'urbanisme
et de l'économie
Jérôme BARON



Informations complémentaires :

- En application des dispositions de l'article L332-15 du code de l'urbanisme, les équipements propres de l'opération seront à la charge du pétitionnaire.
- L'attention du pétitionnaire est attirée sur la présence d'une canalisation traversant la parcelle. Il convient de prendre contact avec le Service Exploitation de Véolia-Eau CGE au 05.49.65.82.49 au préalable de tout mouvement de terre, afin d'effectuer le repérage de la conduite.